

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



ADRESSES

Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE

CONTACTS PERSONNELS

Abbé Anthony Romanens :

☎ : 06 82 64 82 16

Abbé Louis-Marie Carlhian :

☎ : 06 12 87 41 21



SOMMAIRE

La Vierge pèlerine
en images p. 1 et 3

Mariages FSSPX :
Ordonnance de Mgr Ravel p. 4

Calendrier du mois p. 2 et 5

Annonces p. 6



La Vierge
pèlerine
en images

Colmar

24-25 juin
2017



Juillet 2017

PRIEURE MARIE-REINE
195, rue de Bâle
F-68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19

**CHAPELLE N-D DE LA
SAINTE-ESPERANCE**
37, Rue Pasteur
F-90300 CRAVANCHE

ORATOIRE SAINT-JOSEPH
22, rue Ampère
F-68000 COLMAR

M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21

Récitation des litanies du Précieux-Sang à la fin du chapelet quotidien

Sa 1^{er}	Fête du Très Précieux Sang de Notre-Seigneur (I ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	Présence de la Vierge pèlerine du District 17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h00 Messe lue du Précieux Sang de N.-S. 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et 3 ^e chapelet	Présence de la Vierge pèlerine du District 17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h30 Messe lue 19h15 3 ^e chapelet
Di 2	Solennité des Saints Pierre et Paul, Apôtres (II ^e cl.) Mémoire du 4 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe, pas confessions Pas de Vêpres	7h30 Messe lue
Lu 3	Saint Irénée, Evêque de Lyon et Martyr (III ^e cl.)		Présence de la Vierge pèlerine du District 17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h30 Messe lue 19h15 3 ^e chapelet
Ma 4	Férie (IV ^e cl.)		Présence de la Vierge pèlerine du District 17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h30 Messe lue 19h15 3 ^e chapelet
Me 5	Saint Antoine-Marie Zaccaria, Confesseur (III ^e cl.)		Présence de la Vierge pèlerine du District 17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h30 Messe lue 19h15 3 ^e chapelet
Je 6	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Pas de Messe
Ve 7	Saints Cyrille et Méthode, Ev. et Conf. (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Translation de Ste Odile, Vierge (III^e cl.)</i>	9h00 Messe de funérailles de Mme Françoise Letellier	Pas de Messe
Sa 8	Sainte Elisabeth, Reine de Portugal et Veuve (III ^e cl.)		18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur
Di 9	5 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Lu 10	Les Saints Sept Frères Martyrs et Saintes Rufine et Seconde, Vierges et Martyres (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Ma 11	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Pie I ^{er} , Pape et Martyr	7h15 Messe lue	
Me 12	Saint Jean Gualbert, Abbé (III ^e cl.) Mémoire des Saints Nabor et Félix, Martyrs		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 13	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue	
Ve 14	Saint Bonaventure, Evêque et Docteur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	Pas de Messe
Sa 15	Saint Henri, Empereur et Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	15h30 Mariage de M. Edouard Collard et de Mlle Angélique Miesch Pas de Messe le soir

Théâtre sur Fatima 1^{ère} représentation Colmar - 25 juin 2017

*Les trois commères écoutent
Maria-Rosa gronder et punir sa fille Lucie*



*Les enfants s'amuse avec l'écho :
Aveeee !... A-veee !... Mariiii !... Ma-riiii-a !...*



L'apparition du 13 juillet 1917

« Le gendarme de notre Maire »



13 octobre 1917 : Le miracle du soleil

Mariages FSSPX : ordonnance de Mgr Ravel

L'Eglise en Alsace - Juin 2017



MARIAGES CÉLÉBRÉS PAR LES PRÊTRES DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X



LUC RAVEL

par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique
ARCHEVÊQUE DE STRASBOURG

Vu la lettre en date du 27 mars 2017 de la Commission pontificale Ecclesia Dei au sujet de la validité des mariages célébrés par les prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X,

Vu le canon IIII, §2,

MANDE ET ORDONNE

Article 1^{er} : La juridiction est accordée aux prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X pour recevoir valablement les mariages des fidèles fréquentant leur communauté, dans les chapelles et oratoires desservies par la Fraternité situés sur le territoire du diocèse de Strasbourg. Ces mariages seront consignés dans les registres de la Fraternité, en lien avec leur Bureau des Affaires Canoniques de Paris.

Article 2 : Pour des raisons pastorales qu'ils apprécieront, les curés du diocèse peuvent donner l'autorisation de célébrer un mariage de fidèles de la Fraternité dans une église ou une chapelle de leur paroisse. Ils veilleront par ailleurs à donner la délégation requise au cas où le consentement des époux serait reçu non par eux-mêmes, mais par un prêtre de la Fraternité. Ces mariages seront consignés dans le registre de la paroisse, avec envoi d'un double à l'archevêché.

Donné à Strasbourg, le 10 mai 2017
contresigné par le chancelier de l'Archevêché.

Registre des Ordonnances

Fol. II N°5



NOTES DE M. L'ABBÉ ROMANENS

Précision canonique :

Le Canon IIII, §2, du Code de Droit Canon de 1983 dit : « Pour que la délégation de la faculté d'assister aux mariages soit valide, elle doit être donnée expressément à des personnes déterminées ; s'il s'agit d'une délégation spéciale, elle doit être donnée pour un mariage déterminé ; s'il s'agit au contraire d'une délégation générale, elle doit être donnée par écrit ».

Documents officiels :

Je rappelle que les documents officiels des derniers mois concernant les mariages de fidèles attachés à la Fraternité Saint-Pie X ont été publiés au fur et à mesure dans *La Couronne de Marie* des mois de mai et juin 2017.

Il faut y ajouter un document publié le 15 juin dernier par la Maison Générale de la Fraternité, intitulé *La Lettre sur les mariages : éclaircissements et mise au point* (Voir <http://fsspx.news/fr/mariages-éclaircissements/30422>). Le document est trop long pour être retranscrit dans notre bulletin. Sa lecture permettra d'apprécier à sa juste valeur l'ordonnance de Mgr Ravel et ce que peuvent en penser les supérieurs de la Fraternité.

Conséquences immédiates de l'ordonnance :

Depuis le 10 mai 2017, les mariages dans nos chapelles sur le territoire de l'archidiocèse de Strasbourg sont reconnus valides aussi par les autorités officielles de l'Eglise. Il ne sont plus mis en doute indûment.

Depuis le 10 mai 2017, Mgr Ravel donne officiellement son consentement aux curés du diocèse qui accepteraient nos mariages dans leur église. Il restera à voir quelles seront les « appréciations » des curés. Dans le cas où le curé accepterait, la solution la plus simple pour tous est ce qui s'est déjà fait dans le Haut-Rhin : depuis deux ans et ce avant l'ordonnance de Mgr Ravel, cinq mariages de nos fidèles ont eu lieu avec délégation dans une église paroissiale. Dans trois cas le curé avait donné délégation de lui-même ; dans les deux autres cas ç'avait été avec le consentement de l'évêché. Dans tous les cas, les prêtres de la Fraternité ont assuré la préparation des fiancés et la prédication, assisté à l'échange des consentements et célébré la Messe.

Prise de contact avec un curé

Dans le cas où des fiancés (ou leurs parents) envisageraient de contacter un curé en vue d'obtenir une église dans une région donnée, **je leur demande de consulter d'abord le prêtre FSSPX de cette même région**. Les ordonnances épiscopales ne sont pas les mêmes suivant les diocèses ; c'est toujours utile de connaître les relations qui ont déjà eu lieu avec certains curés ; on évitera aussi les courriers maladroits, imprécis et incomplets ou encore la perte des courriers officiels reçus en réponse.

Il doit en être de même lorsqu'un fidèle souhaite organiser une cérémonie à caractère public (fiançailles, messe, pèlerinage organisé, etc.). ■

Di 16	6 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	M. l'abbé Gendron <i>M. l'abbé Gendron</i> 10h45 Grand-Messe, <i>pas de confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	Abbé T. de Bonnafos 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Quête pour les fleurs	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Pascal Lorber
Lu 17	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Alexis, Confesseur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 18	Saint Camille de Lellis, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Symphorose et ses fils, Martyrs	7h15 Messe lue		
Me 19	Saint Vincent de Paul, confesseur (III ^e cl.)		Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses M. l'abbé Romanens
Je 20	Saint Jérôme Emilien, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Marguerite d'Antioche, Vierge Mart.	7h15 Messe lue		
Ve 21	Saint Laurent de Brindes, Conf. et Doct. (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Praxède, Vierge <i>Strasbourg : Saint Arbogaste, Evêque et Confesseur, Patron de l'archidiocèse de Strasbourg (I^{er} cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 22	Sainte Marie-Magdeleine, Pénitente (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	Pas de Messe	
Di 23	7 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h00 Confessions (Abbé Marignol) 10h45 Première Messe de M. l'abbé Marignol suivie des 1^{ères} bénédictions et d'un vin d'honneur 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Pascal Lorber
Lu 24	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Sainte Christine, Vierge et Martyre	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 25	Saint Jacques le Majeur, Apôtre (II ^e cl.) Mémoire de Saint Christophe, Martyr	7h15 Messe lue		
Me 26	Sainte Anne, Mère de la Très Sainte Vierge (II ^e cl.)		Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Romanens
Je 27	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Pantaléon, Martyr	7h15 Messe lue		
Ve 28	Saints Nazaire et Celse, Martyrs, Victor I ^{er} , Pape et Martyr, et Innocent I ^{er} , Pape (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 29	Sainte Marthe, Vierge (III ^e cl.) Mém. des SS. Félix, Simplicie, Faustin et Béatrice, M.			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire M. l'abbé Romanens
Di 30	8 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Romanens
Lu 31	Saint Ignace de Loyola, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Machabées, Martyrs	7h15 Messe lue		
Me 2	Saint Alphonse-Marie de Liguori, Ev. et Doct. (III ^e cl.) Mémoire de Saint Etienne I ^{er} , Pape et Martyr		Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Romanens
Je 3	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue		
Ve 4	Saint Dominique, Confesseur (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	11h00 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur	Abbé F.-R. de Bonnafos 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation au S-C.	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue 19h15 Messe lue du Sacré-Cœur Heure-Sainte avec chapelet M. l'abbé Romanens

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Samedi 15 juillet**

➤ Colmar, 15h30 : Mariage de M. Edouard Collard et de Mlle Angélique Miesch

Dimanche 23 juillet

➤ Mulhouse, 10h45 : Première Messe de M. l'abbé Florent Marignol

Samedi 12 août

➤ Cravanche : Mariage de M. Pierre-Louis Reynaud et de Mlle Gwendoline Schrodj

Mardi 15 août

➤ Mulhouse
9h30 : Grand-Messe, procession de l'Assomption et vin d'honneur
➤ Colmar
9h30 : Grand-Messe et procession de l'Assomption
➤ Cravanche : Pas d'office

Samedi 19 et dimanche 20 août

➤ *Pèlerinage international de la Fraternité Saint-Pie X à Fatima*

Dimanche 1^{er} octobre

➤ *Pèlerinage du doyenné de Strasbourg à Domrémy*

VOTRE AIDE... MERCI !**Vente de gâteaux (Mai)**

Mulhouse : **146 €**

Colmar : **270 €**

Cravanche : **117 €**

Bilan : toutes les ventes de gâteaux et apéritifs de l'année scolaire ont rapporté un total de **4077 €**, ce qui a permis de couvrir le prix du voyage en car qui s'élevait à 3825 €.

Quête mensuelle (Mai)

Mulhouse : **443 € (prieuré)**

Colmar : **773 € (Oratoire)**

Cravanche : **105 € (fleurissement)**

Aumônes de l'Avent 2016

➤ Mulhouse : 100 € pour l'école et 2700 € pour le prieuré ;

Total de 2800 €

➤ Colmar : 650 € pour l'école et 5075 € pour l'Oratoire ;

Total de 5725 €

➤ Cravanche : 200 € pour l'école et 1030 € pour la chapelle ;

Total de 1230 €

➤ L'école du prieuré a bénéficié ainsi d'une aide de 950 €

Aumônes de Carême 2017

➤ Mulhouse : 325 € pour l'école et 3135 € pour le prieuré ;

Total de 3460 €

➤ Colmar : 2000 € pour le prieuré, 690 € pour l'école et 10900 € pour l'Oratoire ;

Total de 13590 €

➤ Cravanche : 1500 € pour l'école et 6950 € pour la chapelle ;

Total de 8450 €

➤ Le prieuré a bénéficié ainsi d'une aide de 5135 €

➤ L'école du prieuré a bénéficié ainsi d'une aide de 2515 €

RETRAITES SPIRITUELLES

➤ 10-15 juillet : Retraite mariale monfortaine, Unieux.

➤ 10-15 juillet : Retraite franciscaine, Bitche.

➤ 10-15 juillet : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 10-15 juillet : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 17-22 juillet : Retraite mariale montfortaine, Le Trévoux.

➤ 17-22 juillet : Retraite carmélitaine, Bitche.

➤ 22-28 juillet : Retraite de vie chrétienne, Flavigny.

➤ 24-29 juillet : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 24-29 juillet : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 29 juillet -2 août : Retraite « Jésus, notre modèle », Le Moulin du Pin.

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Bitche

➤ 7-12 août : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Enney.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 21-26 août : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 21-26 août : Retraite à Jésus par Marie, Le Moulin du Pin.

➤ 4-9 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 4-9 septembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 11-16 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 25-30 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 25-30 septembre : St-Ignace Dames, Gastines.

CARNET PAROISSIAL

*Ont été régénérés
par l'eau du Baptême*

➤ Maximin Lauffenburger, le 7 juin 2017 à Colmar, né le 29 mai 2017.

➤ Ludovic Majoli, le 24 juin 2017 à Cravanche, né le 17 juin 2017.

*Ont reçu le caractère
de soldat de Jésus-Christ*

➤ Le 27 mai 2017 à Colmar, de la main de Mgr de Galarreta :

Damien Billecocq

Jean-Philippe Bolis

Roland Buhler

Antoine Burg

Louis Burgy

Thomas Chuilon

François-Xavier Daudé

Dominique Dreyer

Hugues Gouillon

Etienne Liogier de Sereys

Maxime List

Louis Marchand

Grégoire Majoli

Amédée de Montillet

Loïc Mouroux

Paul Richer

Maximilien Roy

Xavier Santiago

Guillaume Saras

Paul Schoepfer

William Signore Bobard

Louis Subiger

Louis Tschaen

Jean Vial
Maximilien Wilsius
Julia Abraham
Louise Bertrand
Jeanne de Caffarelli
Angèle Knittel
Lucie Lavrut
Cécile Lieby
Marie-Emmanuelle Marchand
Adeline Meyer
Louise Miard
Claire Pesquié
Anais de Saizieu
Gwendoline Schrodj
Agathe Toussaint

*Nous prions pour nos défunts
du mois de juillet*

À Mulhouse

Mlle Rose-Jeanne Manara,
† 1997 à 64 ans
Mme Yvonne Runser,
† 2001 à 80 ans
M. Jean-Marie Seither,
† 2003 à 63 ans

À Colmar

Mlle Caroline Voegtli,
† 1989 à 85 ans
Mme Marie-Louis Meyer,
† 1991 à 63 ans
M. Jean-Jacques Schoepfer,
† 1994 à 66 ans
Mme Marguerite Haas,
† 1994 à 90 ans
Mme Jeanne Ehrlich,
† 1995 à 87 ans
Mme Marie Schoch, † 1997 à 87 ans
M. Maurice Jehl, † 1998 à 76 ans
M. Daniel Kaestle, † 1999 à 51 ans
M. Michel Altorfer, † 2002 à 57 ans
Mme Berthe Marcot,
† 2004 à 81 ans
Mme Madeleine Grandadam,
† 2009 à 98 ans
Mme Marie-Thérèse Engel,
† 2016 à 79 ans

À Cravanche

M. Robert Chapatte, † 2003 à 93 ans
M. Pierre Belargent,
† 2004 à 76 ans
Mme Anne Cabot, † 2009 à 81 ans

INTENTIONS DU MOIS**Croisade Eucharistique :**

➤ Pour les vocations religieuses

Rosaire Vivant :

➤ Pour la paix dans les âmes et dans le monde par Notre-Dame du Rosaire

CONFESSIONS**À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier
➤ En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
➤ 1^{er} samedi du mois : une heure avant la messe

À Colmar

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes